



# IMPORTANT

## A PARTIR DU 24 JUILLET 2015

### **Sécheresse : restriction de l'utilisation d'eau pour les usages domestiques et d'agrément**

Le Préfet du Rhône a pris par arrêté du 24/07/2015 des mesures visant à préserver la ressource en eau sur l'ensemble du territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Compte-tenu de l'aggravation de la situation, **des mesures d'interdiction relatives aux usages domestiques et d'agrément** sont prises :

- de 8h à 20h, l'arrosage des jardins (sauf potagers et jardins ouvriers), des espaces verts publics ou privés, des espaces sportifs (y compris stades et golfs), **L'interdiction est portée à 24h/24 pour les secteurs des monts du Beaujolais, des monts du Lyonnais et du Massif du Pilat (secteurs placés en alerte renforcée) ;**
- 24h/24, le lavage des véhicules, hors stations professionnelles et hors véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique ;
- 24h/24, le remplissage des piscines ;
- 24h/24, l'arrosage des façades d'habitations et des voies privées.

**Pour les eaux superficielles**, les conditions météorologiques avec la persistance des fortes chaleurs accentuent la baisse du niveau des cours d'eau. Elles ont conduit au passage **en alerte renforcée** des secteurs hydrographiques des monts du Beaujolais, des monts du Lyonnais et du Massif du Pilat.

Des restrictions d'usage renforcées y sont mises en place.

**Pour les eaux souterraines**, les nappes, rechargées ces deux dernières années, présentent encore un niveau satisfaisant. Cependant, une mise en vigilance est mise en place afin d'anticiper toute crise potentielle.

L'arrêté fixant les mesures de vigilance et d'alerte renforcée ainsi que la liste des communes concernées sont disponibles sur le site des services de l'Etat dans le Rhône [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr),

Pour tout renseignement relatif aux mesures édictées ci-dessus, vous pouvez contacter le service Eau et Nature (Marta DE LA BROSE, Marc LEFEVRE, Laurent GARIPUY) à la Direction départementale des Territoires du Rhône.